Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 30 (1984)

Heft: 2

Rubrik: Économie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ECONOMIE

Mauvaise nouvelle pour les assurés des caisses-maladie !

Les cotisations augmentent en 1984, de 10 à 35 %

Mauvaise nouvelle pour les assurés des caisses-maladie, soit la quasi-totalité de la population suisse. Les cotisations augmentent en 1984, de 10 à 35 %, selon les régions et les affiliations. Les caisses-maladie n'arrivent plus, en effet, à faire face à la hausse constante des coûts de la santé. La Berne fédérale se montre, de surcroît, peu généreuse sur le plan des subventions.

Plus de 95 % de la population suisse est assurée contre la maladie, dans la plupart des cas auprès d'une caisse mutuelle (250 000 personnes, seulement, le sont auprès de compagnies privées). Pour tous ces assurés, l'année 1984 sera à marquer d'une pierre noire. Leur facture d'assurance-maladie sera majorée de 10 à 35 %, selon les régions, les caisses d'affiliation et les types d'assurances conclues.

Fortes disparités

La région : il y aura de fortes disparités cantonales liées au coût de la santé dans les Etats respectifs. Un canton possédant un hôpital universitaire et du matériel sophistiqué est, dans ce domaine, souvent plus cher qu'un autre. Ce n'est pourtant pas une règle absolue. Selon les pronostics de l'assurance Helvetia (1,3 million de membres), le citoyen jurassien verra ses cotisations augmenter de 30 % environ, alors que celles du citoyen bâlois ou bernois ne le seront que de 24 %. Le cas est intéressant. Il peut s'expliquer par la situation économique du canton du Jura (le chômage, notamment, crée des malades), par les lacunes des structures hospitalières, également.

La caisse d'affiliation : la situation financière varie sensiblement d'une mutuelle à l'autre. Certaines caisses comptent plus de personnes âgées ou de malades parmi leurs membres. Elles doivent donc verser plus de prestations. Les tarifs d'assurance ont, dans la plupart des cas, été adaptés régulièrement. La concurrence a, pourtant, parfois brouillé les cartes. Des caisses-maladie, pour attirer le client, ont maintenu les cotisations à des prix plancher, le plus longtemps possible. Elles sont obligées, maintenant, de les augmenter fortement.

Seuls les assurés ayant conclu des assurances complémentaires sont quelque peu épargnés par ces hausses prochaines.

A l'origine de ces augmentations, une cause commune à toutes les caisses : la diminution et le gel des subventions fédérales. C'est en 1975 que fut donné le premier coup de ciseau dans les subventions aux assurances sociales : – 10 %. Même chose en 1976. En 1977 : – 11,5 %. Les subventions furent ensuite gelées au niveau de 1976, puis rognées, une fois encore, de 5 % dès 1981. Elles se montent, à l'heure actuelle, à 850 millions de francs environ, quelque 17 % des dépenses des caisses.

L'opération a permis à la Confédération d'économiser 2 milliards de francs. Pour les caisses, il s'est bien sûr traduit par un trou à boucher avec l'argent des cantons et des assurés.

Les caisses-maladie sont totalement libres de faire ce qui leur plaît sur le plan des tarifs. Le seul regard fédéral dans leurs affaires concerne le Fonds de sécurité (pour couvrir les frais en cas d'épidémie grave) qui doit représenter environ 20 % de leurs dépenses annuelles. Les experts de l'Office fédéral des assurances sociales sont chargés de surveiller si ce pourcentage est respecté. Si tel n'est pas le cas, la situation doit être rétablie par le recrutement de jeunes assurés ou par d'autres mesures de ce type.

Une trentaine de caisses-maladie ont atteint, à l'heure actuelle, la cote d'alerte, sur les 500 qui existent encore.

Un tonneau des Danaïdes

« Inutile d'augmenter les cotisations des caisses-maladie. Plutôt soigner le mal par la racine et concevoir un système de santé moins dispendieux ! » Pierre Gilliand, professeur à l'Université de Lausanne et spécialiste des assurances sociales, a une opinion bien tranchée sur le sujet. Les hausses des cotisations prévues pour 1984 (ce ne sont ni les premières, ni les dernières, dit-il), il les avait prévues depuis plusieurs années déjà. Comment pouvait-il en être autrement, se demande, par ailleurs, le professeur. Selon lui, notre système de la santé est malade. Développé à une époque où la conjoncture était encore favorable, il est maintenant hypertrophié. Des exemples : les hôpitaux sont surdimensionnés. Pour qu'ils soient suffisamment occupés, la durée des séjours est allongée artificiellement. Le développement des soins à domicile est complètement négligé. Le nombre des médecins a augmenté de façon spectaculaire : en dix ans, il a passé de 5900 à 8104. Chacun de ces praticiens s'équipe d'instruments sophistiqués qui, pour des questions de rentabilité, provoquent une augmentation des actes médicaux. Bref, pour orienter la demande, la conditionner, il faudrait, souligne M. Gilliand, juguler l'offre, contrairement au fonctionnement habituel de la société de consommation. Le choix d'un système de santé est donc bien un problème de société. Dans ce contexte, renflouer les caisses-maladie qui ne représentent qu'un tiers du financement total de la santé n'est qu'un tonneau des Danaïdes. Marie-José Brélaz

Journal de Genève

Que ferait la BNS si une crise de liquidités menaçait le système bancaire suisse ?

Comment réagirait la Banque nationale suisse si, pour une raison ou une autre, le système bancaire helvétique se trouvait confronté à la menace d'une sérieuse crise de liquidités ? M. Fritz Leutwiler, président du directoire de la BNS, a donné

dans un exposé présenté à Saint-Gall d'intéressantes précisions à ce sujet.

Il s'agit heureusement pour l'heure d'une réflexion théorique. Mais la Banque nationale, indique M. Leutwiler, doit avoir une stratégie toute prête pour éviter, le cas échéant, qu'un problème de liquidités ne se transforme en crise bancaire.

D'une manière générale, rappelle M. Leutwiler, la Banque nationale est prête à s'écarter, à titre exceptionnel, de son objectif en matière de politique monétaire (objectif qui vise, rappelons-le, à observer une croissance limitée des liquidités monétaires que la BNS met à disposition des banques et de l'économie) si la demande de liquidités auprès des banques devait brusquement augmenter pour une raison quelconque (par exemple à la suite d'une aggravation des problèmes d'endettement international).

Cela dit, ajoute le président du directoire de la BNS, ces considérations générales appellent des nuances. En premier lieu, la Banque nationale n'accorde pas aux banques de crédits « en blanc », mais exige en échange des actifs pouvant servir de couverture (devises, titres, créances, etc.). La définition des actifs pouvant servir de couverture aux crédits de la BNS est très précise. Une banque ne peut pas présenter des créances douteuses à l'escompte de la BNS ; il n'y a donc pas à craindre qu'une banque qui aurait pris des risques exagérés vis-à-vis de débiteurs douteux soit tirée d'affaire par l'aide de la Banque nationale.

Les banques responsables de leur solvabilité

Le système bancaire suisse dans son ensemble dispose aujourd'hui d'un volume d'actifs pouvant servir de couverture aux crédits de la BNS largement suffisant pour obtenir une aide adéquate en cas de crise de liquidités, affirme M. Leutwiler. Cela ne signifie pas, ajoute ce dernier, que chaque établissement bancaire dispose d'un volume suffisant de tels actifs ; on ne peut pas garantir, par ailleurs, que des pertes ne se produiront pas au sein du système bancaire suisse. Ce sont les banques qui sont en premier lieu responsables de leur solvabilité et du maintien d'une liquidité satisfaisante.

Deuxièmement, c'est la Banque nationale qui décide à quel moment et dans quel montant des liquidités supplémentaires seront mises à disposition du système bancaire. La BNS ne se tient donc pas prête à accourir ; si des banques individuelles subissent des pertes, la Banque nationale ne se sentira pas automatiquement et immédiatement obligée d'intervenir.

En troisième lieu, les moyens d'action de la BNS ne se limitent pas à la création de liquidités en francs suisses. La Banque nationale est également en mesure, si la situation l'exige, de mettre à disposition des banques des liquidités sous forme de devises étrangères, principalement des dollars. Elle dispose en effet d'un important volume de réserves de devises rapidement mobilisables. La coopération internationale jouerait un rôle décisif dans ce domaine, et les autorités monétaires américaines occuperaient dans ce genre d'opérations une position-clé.

Endettement : la crise s'éloigne

Evoquant d'une manière générale la crise d'endettement des pays en développement, M. Leutwiler a estimé que les problèmes de fond demeuraient, mais que le danger d'une insolvabilité de certains débiteurs et d'une crise financière avaient sensiblement diminué. Les banques internationales sont devenues plus prudentes, mais n'ont pas cédé à la panique. En dépit d'une diminution du volume des nouveaux crédits, elles ont continué à prêter de l'argent aux pays en développement. M. Leutwiler estime ainsi que l'objectif de 20 milliards de dollars de nouveaux crédits en faveur des pays en développement importateurs de pétrole fixé par le FMI pour 1983 aura vraisemblablement été atteint. En outre, il y a peu de risque que le flux de crédits tarisse en 1984, même si les banques font preuve d'une plus grande prudence.

Journal de Genève

Transport Aérien

Swissair module son offre

A partir du 25 mars prochain, la compagnie aérienne introduit une classe supplémentaire réservée aux hommes d'affaires

Brusque changement de politique chez Swissair. La compagnie aérienne suisse introduit, à partir du 25 mars 1984, dans tous ses avions et sur toutes les lignes, une classe supplémentaire, appelée « Business class » (et tant pis pour les francophiles !). Une façon de moduler son offre pour regagner une clientèle d'hommes d'affaires qui rechignent, par les temps qui courent, à payer le prix fort d'un billet de 1ère classe.

La décision qui est toute fraîche a été communiquée à la presse, à Zurich. Le Conseil d'administration de Swissair a débloqué 13 millions de francs sur le budget 1984 pour l'introduction d'un système à 3 classes. Cette somme ne couvrira que les investissements nécessaires pour le réaménagement des cabines d'avions. D'autres crédits d'une vingtaine de millions de francs devront être consacrés à l'engagement de personnel supplémentaire (500 personnes environ) que nécessite cet élargissement des prestations.

Revirement de politique

Les clients de la compagnie aérienne suisse auront ainsi, dès le 25 mars 1984, date d'entrée en vigueur de l'horaire d'été, le choix entre la première classe, la « Business class » et la classe économique. La plupart des grandes compagnies aériennes ont introduit ce concept de marketing, il y a quelques années déjà.

Swissair avait, alors, refusé de suivre le mouvement se targuant d'un service de qualité suffisante pour contenter, avec deux classes seulement, l'ensemble de sa clientèle. Ces arguments ont été répétés haut et fort au mois de mars dernier. Mais depuis, brusque revirement de politique. Besoins du marché obligent ! Et puis, comme l'a relevé Robert Staubli, président de la

direction de Swissair, celle-ci, après avoir observé la concurrence, peut profiter de ses expériences. Une innovation pourtant : les nouvelles prestations seront introduites sur tous les types d'avions et sur toutes les lignes (court-courriers et long-courriers), contrairement aux autres compagnies.

Concrètement, qu'est-ce qui va changer ? Bertrand Jaquiéry, directeur général du marketing, l'a expliqué lors de la conférence de presse. Les avions seront divisés en 3 sections et non plus 2 avec des variantes possibles. Le nombre des places de 1ère classe diminuera, de la classe économique également, mais dans une plus forte proportion. les places ainsi récupérées, une soixantaine en moyenne, deviendront des places de « Business class ».

Question confort, question service aussi, la dernière-née bénéficiera, de façon générale, des mêmes prestations que la 1ère classe : sièges plus espacés, menus à choix, etc. Et puis, pour les amateurs de champagne, ce sera gratuit sur les long-courriers.

Question prix enfin, la « Business class » offrira du luxe pour pas trop cher. Un billet plein tarif Genève-Paris et retour coûte 794 francs en 1ère classe ; il se paiera, en classe d'affaire, 652 francs soit quelque 200 francs de plus qu'en classe économique. Sur le trajet Genève-New York, la différence avec la 1ère classe devient intéressante puisqu'elle est quasiment du simple au double alors qu'elle n'est que de quelque 300 (fr.s.) avec la classe économique.

Ce brusque changement de politique chez Swissair vise, en fait, à stopper une hémorragie, celle des hommes d'affaires en particulier qui hésitent, à l'heure actuelle, à payer le plein tarif sur un billet de 1ère classe. Leurs déplacements fréquents, inopinés aussi ne leur permettent pas de bénéficier des rabais multiples proposés par les compagnies aériennes, moyennant achat des billets à l'avance.

Ainsi, pour satisfaire ces « bons payeurs », et, surtout, éviter qu'ils ne se tournent vers d'autres compagnies qui ont introduit le système des 3 classes, Swissair a accepté, aussi, de se plier en trois. Il ne reste plus qu'à parier, maintenant, sur la durée de vie de la très luxueuse 1ère classe.

Marie-José Brélat

Journal de Genève

Le libéralisme économique : un atout helvétique

Dans l'entourage du conseiller fédéral Kurt Furgler, on n'entend pas renoncer au projet de garantie contre les risques de l'innovation, garantie qui viendrait appuyer les petites et moyennes entreprises dans leurs efforts d'innovation, précisément. On évoque, d'ailleurs, volontiers, une enquête récente qui tend à montrer que nombre d'entreprises de cette dimension s'adapteraient relativement mal aux exigences technologiques de l'heure. D'autres, au contraire, s'adapteraient fort bien.

Récemment aussi, un économiste socialiste a estimé que l'opposition des forces politiques et économiques de droite à ce projet relevaient d'une démarche dépassée et qu'il fallait être aveugle pour ne pas mettre toutes les chances de son côté, notamment avec l'aide de l'Etat. Point de vue partagé par divers économistes américains qui reprochent à l'administration Reagan de ne pas tout mettre en œuvre afin de rehausser la qualité de la formation et de reprendre l'avance technologique que le pays aurait perdu.

Alors ! combat d'arrière-garde que celui mené par des esprits libéraux très réticents en matière d'interventions étatiques dans l'économie ? Nous ne le pensons pas.

Il nous paraît qu'il faut distinguer entre les champs d'activité étatique souhaitables et ceux qui ne le sont pas. Est souhaitable, par exemple, l'effort continu de la Confédération et des cantons pour assurer une formation scolaire, universitaire, professionnelle et une recherche de haut niveau. Ici, à condition d'observer certaines priorités inévitables, l'effort étatique est primordial. Il en va de même pour tout ce que le gouvernement et l'administration entreprennent, sur la scène internationale, afin de préserver le libre-échange.

En revanche, il nous paraît que la Suisse a le privilège d'avoir une panoplie complète de moyens privés à disposition afin de stimuler son économie. Au premier chef, il faut citer les banques, tant les grandes que les petites banques d'affaires, les banques cantonales et régionales. Il y a de quoi offrir aux chefs d'entreprise ce capital-risque dont ils peuvent manquer eux-mêmes.

Le projet Furgler a ceci de bon qu'il met le doigt sur une faiblesse. Les responsables de ce genre d'exploitation n'ont pas noué un dialogue suffisant avec les banquiers ; ceux-ci, qui raisonnent trop souvent à court terme, n'ont pas été suffisamment au-devant des besoins réels, n'ont pas suffisamment répondu à certaines attentes. Il y a donc un meilleur rendez-vous à prendre. La provocation politique devrait, au moins, favoriser une prise de conscience salutaire, à cet égard.

Cela étant, il faudra s'opposer à ce projet, et s'opposer à tout ce qui irait dans le sens d'un accroissement inutile de l'intervention étatique. Il n'y a pas de soutien sans contrôle et il n'y a pas de contrôle sans bureaucratie. Il importe d'alléger les contraintes fiscales et administratives qui pèsent sur les entreprises. Il faut combattre les menaces politiques dirigées contre le secteur bancaire, facteur clé de notre prospérité générale. Il faut refuser toute idée d'un maintien artificiel de postes de travail empêchant les rationalisations et les adaptations nécessaires. Rien ne serait plus préjudiciable aux possibilités de créer des emplois, dans la durée, que de bloquer ainsi le marché de l'emploi dans la situation présente.

Il y a des pays qui n'ont pas notre chance parce qu'ils n'ont pas la richesse et la souplesse de notre tissu économique et financier. Puisque nous avons cette chance, ne la gâchons pas et demeurons fidèles aux principes d'un libéralisme qui a fait ses preuves et constitue, à n'en pas douter, notre meilleur atout.

Jacques-Simon Eggly

Journal de Genève